



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 3987

Texte de la question

M. Denis Jacquat reprend les termes de sa question écrite posée le 14 novembre 2006, sous la précédente législature, demeurée sans réponse, et attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité d'accompagner la croissance des PME. À cet effet, elle propose de créer, sur le modèle de celui de l'artisan ou de l'agriculteur, un statut spécifique et unique de la PME de 1 à 250 salariés. Elle ajoute que ce statut permettrait de favoriser la souplesse du passage de la très petite entreprise (TPE) à la petite puis à la moyenne. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3987

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Entreprises et commerce extérieur

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5500

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)